



CARRIERE DE CHEVIGNEY-LES- VERCEL (25)

LIEU-DIT « L'ŒIL BAS »

- Demande de renouvellement et d'extension d'une carrière de roche massive sur la commune de Chevigny-lès-Vercel (Rubrique 2510)
- Exploitation d'une installation de traitement des matériaux (Rubrique 2515)
- Exploitation d'une station de transit de produits minéraux inertes non dangereux (Rubrique 2517)

PIECE N°6 – RESUME NON TECHNIQUE



Ce dossier a été réalisé par :

Sciences Environnement

Agence de Besançon
6, Boulevard Diderot
25000 BESANCON
Tél. 03.81.53.02.60
Fax 03.81.80.01.08



Sciences Environnement

Pour le compte de :

S.A.S. FAIVRE-RAMPANT Carrières

2 Route des Fournets – Lieu-dit Bas-de-la-Chaux
25500 LES FINS



Personnel ayant participé à l'étude :

PERSONNEL DE SCIENCES ENVIRONNEMENT		QUALIFICATION	DOMAINE D'INTERVENTION
Thibaut MATHEY	ORTEGA	<i>Ingénieur Confirmé Chargé d'Etudes – Secteur Carrière Énergie Industrie à Sciences Environnement depuis 2020</i>	Rédaction du dossier d'autorisation environnemental (hors volets milieux naturels)
Emilien VADAM		<i>Écologue au sein du Bureau d'Études ECOSCOOP d'octobre 2010 à novembre 2013 puis depuis mars 2015 à Sciences Environnement. Membre du Comité d'Homologation des données d'oiseaux rares de Franche-Comté Formation professionnelle sur les Chiroptères (CPIE "Brenne Pays d'Azay", 2017)</i>	Chargé des volets milieux naturels – Inventaires & rédaction
Marie RENAUX		<i>Ecologue Botaniste au sein du bureau d'études Sciences Environnement depuis septembre 2020. Formation professionnelle : Master « Biologie et Valorisation des plantes parcours PEnGé : Plantes, Environnement et Génie Ecologique », 2019 -2021 Formation professionnelle : « Savoir mesurer l'impact de son projet avec la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides » (Biotopie, 2023)</i>	Volet Flore et Habitats – Inventaires et rédaction
Carlos MENACHO		<i>Technicien écologue au sein du bureau d'études Sciences Environnement depuis avril 2022. Formation professionnelle : Master en Biologie de la conservation parcours « Ecologie, Diagnostic et Gestion des Écosystèmes » Université de Franche-Comté, 2018 - 2020</i>	Inventaires faune
Raphaël MAZIMANN		<i>Écologue à Sciences-Environnement depuis 2020. Formation professionnelle : Master en Biologie de la conservation parcours « Ecologie, Monitoring and</i>	Inventaires faune

PERSONNEL DE SCIENCES ENVIRONNEMENT	QUALIFICATION	DOMAINE D'INTERVENTION
	<i>Management of Ecosystems » Université de Bourgogne Franche-Comté</i>	
Raphaël VEROLLET	<i>Écologue à Sciences-Environnement depuis 2016 spécialité chiroptérologie.</i> <i>Formations professionnelles sur les chiroptères (CPIE "Brenne Pays d'Azay" (2017).</i> <i>Formation professionnelle sur le SIG QGIS (ENIL Mamirolle, 2018).</i>	Volet Chiroptères – Inventaires et rédaction
Marion RANGEARD	<i>Alternante écologue à Sciences Environnement depuis 2023 spécialité faune.</i> <i>Formation professionnelle : Master en Biologie de la conservation parcours « Ecologie, Monitoring and Management of Ecosystems » Université de Bourgogne Franche-Comté, 2023 - 2025</i>	Rédaction du Prédiagnostic et des chapitres impacts et mesures
Vincent SENECHAL	<i>Écologue à Sciences Environnement depuis 1993</i> <i>Responsable du secteur Milieu naturel</i>	Relecture VNEI et rédaction remise en état

HISTORIQUE DES REVISIONS			
VERSION	DATE	COMMENTAIRES	RÉDIGÉ PAR
1.0	Mai 2025	Création du document	TOM/MR
1.1	Juin 2025	Dépôt DREAL	TOM

SOMMAIRE

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE	7
1. PRESENTATION	9
1.1. Présentation du projet	9
1.2. Objet de l'autorisation sollicitée	9
1.3. Le projet en quelques chiffres	9
1.4. Méthode et moyen d'exploitation	10
1.5. Phasage d'exploitation	10
1.6. Destination des matériaux	10
2. LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT	11
3. COMPTABILITE AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES	29
4. REMISE EN ETAT	30

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Principes de la remise en état	31
---	----

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

Afin de « faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude d'impact, celle-ci fera l'objet d'un résumé non technique ».

Ce document, volontairement succinct, présente donc la demande d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (présentée par la société SAS FAIVRE-RAMPANT Carrières).

Il s'adresse aux lecteurs désireux d'appréhender rapidement et dans son ensemble les caractéristiques générales du dossier.

A la fin de chaque thème étudié, les enjeux environnementaux, les effets ainsi que le bilan résiduel seront définis de la façon suivante :

<i>Sensibilités environnementales</i>	
	<i>Nulles/Négligeables</i>
	<i>Faibles</i>
	<i>Modérées</i>
	<i>Fortes</i>

1. PRESENTATION

L'article R.181-14 du Code de l'Environnement précise que le contenu de l'étude d'incidence doit comporter un résumé non technique des informations contenues dans l'étude d'incidence.

Ce document, volontairement succinct, présente donc la demande de renouvellement et d'extension d'une carrière de roche massive par la société SAS FAIVRE-RAMPANT Carrières sur la commune de Chevigny-lès-Vercel, dans le Doubs (25).

Il s'adresse aux lecteurs désireux d'appréhender rapidement et dans son ensemble les caractéristiques générales du dossier.

1.1. Présentation du projet

Le projet de renouvellement et d'extension d'une carrière de roche massive sur la commune de Chevigny-lès-Vercel (25) porte sur une surface de 11 ha 44 a 38 ca dont 04 ha 19 a 88 ca d'extension. La durée d'exploitation demandée est de 25 ans, dont 2 ans voués à la finalisation de la remise en état du site.

Le rythme de production total sollicité sur le site est de 90 000 tonnes annuelles (110 000 t/an maximales). Cette production permettra de garantir un accès durable et local d'une ressource minérale jouant un rôle majeur dans le maintien et le développement des activités économiques du secteur. Le secteur d'étude est historiquement marqué par la présence de la carrière. Les modalités d'exploitation, d'évacuation des matériaux et d'accueil de matériaux inertes externes ont donc été largement éprouvées.

Les matériaux fabriqués alimenteront les marchés français sur un périmètre moyen de 30 km.

Le décapage des matériaux de découverte et le traitement des matériaux sont à l'origine de la production de matériaux inertes. Le projet prévoit l'exploitation d'une station de transit. Cette dernière permettra entre autre de stocker séparément la terre végétale des plaquettes et stériles avant leur reprise pour la remise en état du site.

1.2. Objet de l'autorisation sollicitée

Ce dossier d'étude d'incidence est établi pour obtenir :

- L'autorisation au titre des Installation Classées d'exploiter une carrière à ciel ouvert pour la production de roches massives (rubrique 2510-1) ;
- L'enregistrement conformément à l'arrêté ministériel du 26 novembre 2012 fixant les prescriptions générales applicables aux stations de transit soumises à enregistrement ;
- L'enregistrement conformément à l'arrêté ministériel du 10 décembre 2013 fixant les prescriptions générales applicables aux stations de transit soumises à enregistrement.

1.3. Le projet en quelques chiffres

- Superficie de l'autorisation : **11 ha 44 a 38 ca** dont **04 ha 19 a 88 ca d'extension** ;
- Volume de gisement disponible : **2 056 560 tonnes commercialisables** ;
- Production annuelle moyenne : **90 000 t/an** avec des pointes possibles à 110 000 t/an.
- Superficie de la station de transit : **29 000 m²**.
- Durée : **25 ans** dont 2 ans pour finaliser la remise en état.

1.4. Méthode et moyen d'exploitation

L'exploitation se déroulera en 6 étapes :

1. Décapage des matériaux superficiels (calcaires altérés et terre végétale). Ces matériaux sont utilisés pour la réalisation des merlons périphériques et pour la remise en état du site qui s'effectuera tout au long de l'autorisation ;
2. Extraction du gisement à l'explosif selon des gradins de 15 m de hauteur séparés par des banquettes de 10 m minimum ;
3. Traitement des matériaux ;
4. Accueil et stockage de matériaux inertes externes pour stockage (22 500 m³) et recyclage (11 200 m³) ;
5. Remise en état du site ;
6. Evacuation des matériaux extraits par camions vers les chantiers.

1.5. Phasage d'exploitation

Le phasage d'exploitation s'établit en 5 phases (4 phases de 5 ans et 1 phase de 3 ans). Après le décapage des matériaux de découverte, le phasage d'extraction

sera réalisé selon trois front d'extraction. Ces derniers seront dans un premiers temps avancés au droit de l'extension Nord, puis au droit de l'extension Sud lors de la dernière phase d'exploitation. Les matériaux extraits seront par la suite traités par l'intermédiaire d'une installation de traitement par concassage-criblage de 364 kW pour la production de granulats et ponctuellement *via* une installation supplémentaire de 417 kW pour la production de sables et graviers. En parallèle de l'extraction, la fosse sera partiellement remblayée en direction du Sud puis du Nord-Ouest à partir des matériaux de découvertes et des stériles d'exploitation produits sur site, ainsi que de matériaux inertes externes ne pouvant être valorisés par recyclage.

La base-vie comprenant un local d'accueil ainsi qu'une aire étanche couverte ne sera pas modifiée.

1.6. Destination des matériaux

Le gisement extrait au droit de la carrière de Chevigney-lès-Vercel (calcaires du Séquanien) alimentera le marché français sur un périmètre moyen de 30 km. . Les caractéristiques géotechniques de ces calcaires permettent une utilisation pour la réalisation de chantiers du BTP.

2. LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

Cette étude est basée sur la démarche suivante :

- Description des facteurs susceptibles d'être affectés de manières notables par le projet ;
- Description des incidences notables du projet ;
- Mesures proportionnées et mesures de suivi proposées par l'exploitant.

Les thématiques abordées sont les suivantes :

- Géologie, géomorphologie et pédologie ;
- Eaux superficielles et souterraines ;
- Climat ;
- Milieu naturel ;
- Paysage ;
- Environnement humain et socio-économique
- Nuisance et commodités du voisinage (bruit, poussières, etc.) ;
- Risques naturels et technologiques.

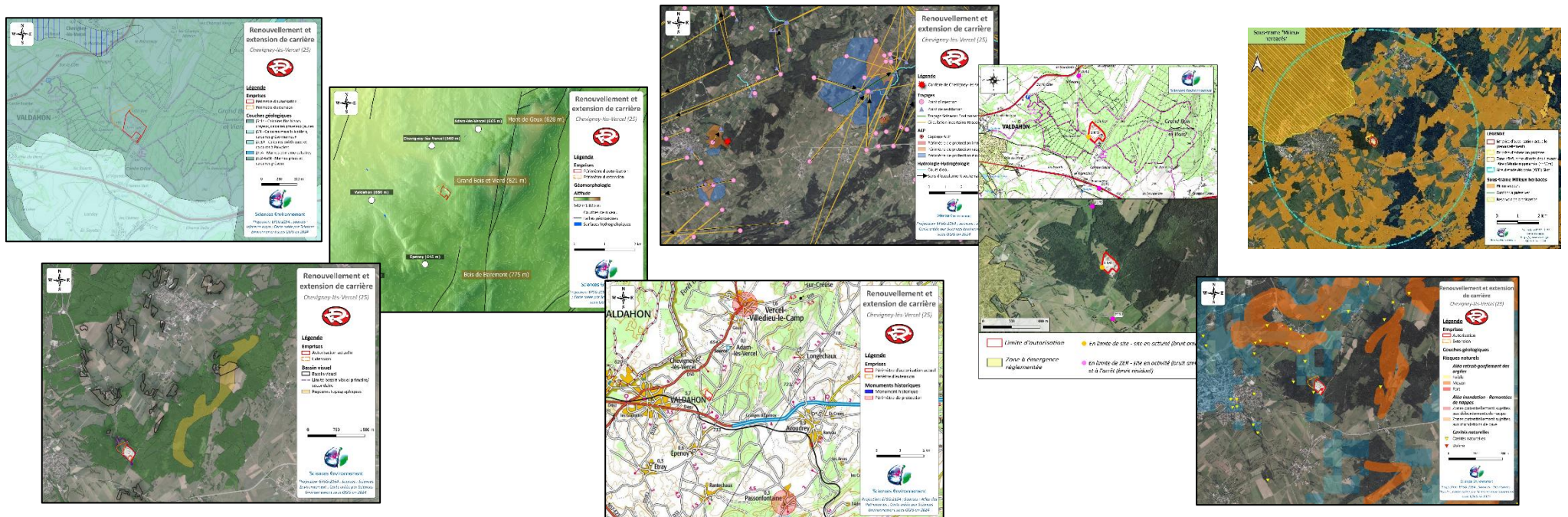
A la fin de chaque thème étudié, les sensibilités environnementales, les effets ainsi que le bilan résiduel sont définis de la façon suivante

Nulle/Négligeable

Faible

Modérée

Forte



GÉOLOGIE, GEOMORPHOLOGIE ET PEDOLOGIE

Description de la sensibilité

Géologie : La ressource calcaire est abondante dans la région.

Le gisement visé correspond à des calcaires de Séquanien (Jurassique supérieur).

Géomorphologie : Le secteur d'étude est caractérisé par de faibles variations topographiques et est historiquement marqué par la présence d'une fosse d'extraction au lieu-dit de l'œil-bas.

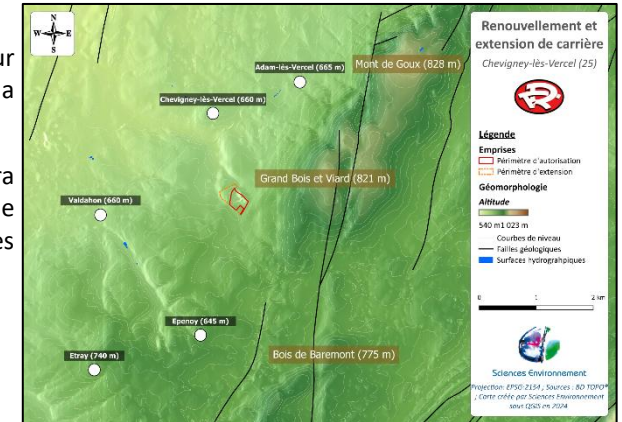
Pédologie : Alors que le site actuel est en cours d'exploitation, les terrains d'extension sont actuellement occupés une prairie et une zone d'activité de centrale béton. Aucune pollution n'a été décelée sur la zone d'étude.

Incidences notables du projet

Géologie : Le volume de matériaux extrait dans le cadre de ce projet ne représente qu'une infime proportion des volumes de matériaux constituant le sous-sol du secteur. Le gisement en place est constitué de roches calcaires compactes peu sujettes aux phénomènes de glissement de terrain. Le projet prévoit également l'accueil de matériaux inertes externes.

Géomorphologie : Alors que la topographie du secteur est relativement plane, le projet prévoit l'extension de la fosse actuelle.

Pédologie : L'exploitation du site entrainera l'enlèvement de la terre végétale au droit de la zone exploitée et donc une perte des fonctions agricoles des terrains concernés.



Mesures ERC (Eviter, réduire, compenser) et mesures de suivi

Mesures de réduction

- Maintien d'une bande périphérique d'au moins 10 m et gradins d'une hauteur inférieure à 15 m ;
- Purge systématiques des fronts de taille et talutage par remblaiement partiel de la fosse d'extraction ;
- Mise en place des mesures adéquates en cas de mise à jour d'un gouffre ou d'une cavité ;
- Evitement de l'ouverture d'une nouvelle fosse *via* la création d'une extension ;
- Aménagement des pistes afin d'éviter toute circulation sur les terres ;
- Décapage sélectif de la terre végétale et stockage sur hauteur limitée afin de conserver ses qualités biologiques et physico-chimiques ;
- Décapage limité aux stricts besoins de l'exploitation.

Géologie
Géomorphologie
Pédologie

Sensibilité	Incidence	Bilan
Négligeable	Faible	Négligeable
Faible	Négligeable	Négligeable
Négligeable	Faible	Négligeable

EAUX SUPERFICIELLES ET EAUX SOUTERRAINES

Description de la sensibilité

Eaux superficielles :

Le site d'étude est localisé au sein du bassin versant du « Cusancin » dont le linéaire de son affluent le plus proche, l'« Audeux », se situe au plus proche à 8 km au Nord-Est de la carrière.

Le projet se situe dans le périmètre du SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée 2022-2027 dont l'objectif de bon état est atteint depuis 2015 pour le Cusancin et prévu pour 2027 pour l'Audeux en raison de la faisabilité technique.

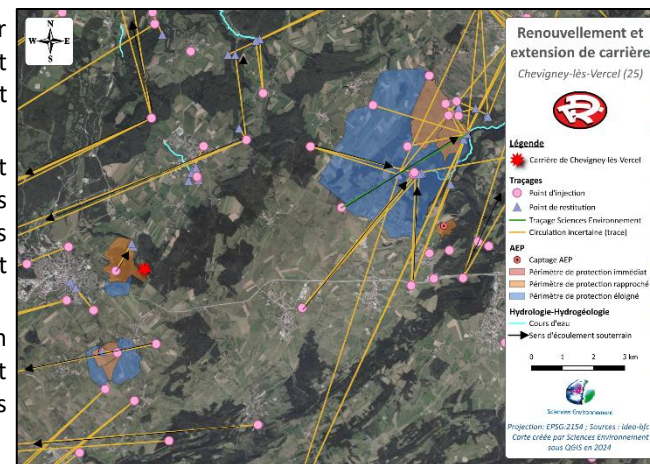
Le site d'étude recoupe le périmètre du SAGE et du contrat de milieu « Haut-Doubs – Haute-Loue ». Il ne recoupe cependant aucun périmètre de contrat de milieu ni de zone de répartition des eaux.

Eaux souterraines :

Les infiltrations au droit du site d'étude se font en faveur des formations karstiques et selon le sens d'écoulement des eaux souterraines, soit en direction du Sud-Ouest voire plus localement du Nord-Est.

La carrière de Chevigney-lès-Vercel est localisée au droit de la masse d'eau souterraine FRDG154 « Calcaires jurassiques BV Loue, Lison, Cusancin et RG Doubs depuis Isle sur le Doubs » dont le bon état global est atteint depuis 2015.

Bien que des captages AEP soient localisés à environ 700 m au Nord-Ouest du site d'étude, les écoulements préférentiels des eaux souterraines ne semblent pas indiquer d'enjeux particuliers.



Incidences notables du projet

Eaux superficielles : L'exploitation se situe sur des terrains calcaires où les circulations d'eaux superficielles sont très réduites. Avec l'enlèvement des terrains de découverte, le ruissellement est accéléré. Très localement, les effets à considérer peuvent être le ravinement sur les zones pentues. La carrière étant une entité fermée, les eaux météoriques tombant sur le site resteront dans son enceinte ; elles rejoindront le carreau inférieur qui constituera le « fond » de la carrière, et s'y infiltreront plus ou moins rapidement en fonction de la fracturation de la roche. Aucun ruissellement vers l'extérieur n'est à prévoir. Les principaux risques de pollution des eaux de ruissellement sont identiques à ceux identifiés pour les eaux souterraines. Il existe également un risque de pollution accidentelle lié à des actes de malveillance ou à des dépôts sauvages.

Eaux souterraines : L'exploitation d'une carrière ne représente pas un danger direct de pollution des eaux car le matériau exploité est de la roche, c'est-à-dire un produit naturel non polluant. L'utilisation de stériles d'exploitation, de matériaux de découverte et de matériaux inertes externes pour la remise en état du site ne modifiera pas l'infiltration des eaux. Les écoulements se feront verticalement en direction du karst actif en utilisant le réseau de fractures interconnectées présentes dans les calcaires. Ainsi, la carrière n'aura aucun effet sur les écoulements souterrains dans ce secteur. Les risques de pollution sont présents si l'on considère l'ensemble des engins à moteur thermique évoluant sur le site ainsi que le stockage de carburant et autres substances polluantes. Le phénomène de pollution chronique en matières en suspension sur le site est lié aux particules rocheuses ou terreuses fines issues des travaux de décapage, d'extraction et de minage est réel. Cependant, cette turbidité des eaux de ruissellement est un phénomène naturel qui s'observe également dans les ruisseaux et rivières après de fortes pluies, ainsi que dans le réseau karstique. La turbidité des eaux circulant sur la carrière n'aura donc pas d'impact significatif sur la turbidité des eaux souterraines.

Mesures ERC (Eviter, réduire, compenser) et mesures de suivi

Mesures d'évitement

- Site équipé d'une aire étanche couverte munie d'une rétention. Aucun rejet aqueux dans le milieu naturel ;
- Stockage d'hydrocarbures et produits dangereux sur rétention, sur aire étanche couverte ;
- Ravitaillement et petit entretien des engins sur aire étanche couverte ;
- Protection du site via clôture périphérique où sont apposées des pancartes de signalisation afin d'éviter toute intrusion et acte malveillant. L'entrée du site est condamnée par une barrière cadenassable. Ces dispositifs font l'objet d'un entretien régulier ;
- Fiches de sécurité des produits rassemblées dans un dossier de prescriptions ;
- Vérification de l'application des procédures et tenue mensuelle d'un bilan des produits utilisés réalisée par un responsable environnement ;
- Réalisation des entretiens de grande ampleur sur le site des Fins de la société exploitante.

Mesures de réductions

- Stockage limité au petit entretien des engins ;
- Ravitaillement réalisé via d'un pistolet à arrêt automatique afin d'éviter tout débordement ;
- Contrôle régulier des engins présents sur le site afin d'éviter les fuites d'hydrocarbures des réservoirs défectueux ou de rupture de circuit hydraulique ;
- Mise à disposition de produits absorbants et un kit anti-pollution (feuilles absorbantes, boudins, essuyeurs, paires de gants et sacs de récupération) ;
- Sensibilisation du personnel aux risques de pollution et à la démarche à suivre en cas de déversement accidentel ;
- Distribution aux salariés d'une consigne spécifique expliquant les moyens d'intervention ;
- Collecte et évacuation des déchets ménagers par le syndicat local ou par l'exploitant de la carrière ;
- Toute fuite sur un engin conditionnera l'arrêt immédiat de celui-ci sur l'aire étanche et à sa réparation ;
- Toute éventuelle pollution accidentelle fera l'objet d'un rapport d'intervention auprès de l'ARS et du gestionnaire des captages communaux ;
- Les produits récupérés en cas d'accidents ne pourront être rejetés et seront éliminés en filière adaptée ;
- Mise en place d'une procédure rigoureuse de contrôle lors de l'accueil de matériaux inertes ;
- Un plan de circulation est affiché sur le site, permettant de réduire les risques de collision et de déversement accidentel ;
- Les pistes sont dimensionnées afin d'assurer une sécurité optimale au trafic des véhicules et engins circulant sur le site ;

	Sensibilité	Incidence	Bilan
Hydrologie	Faible	Faible	Négligeable
Hydrogéologie	Modérée	Faible	Négligeable
Alimentation en Eau Potable	Modérée	Faible	Négligeable

CLIMAT

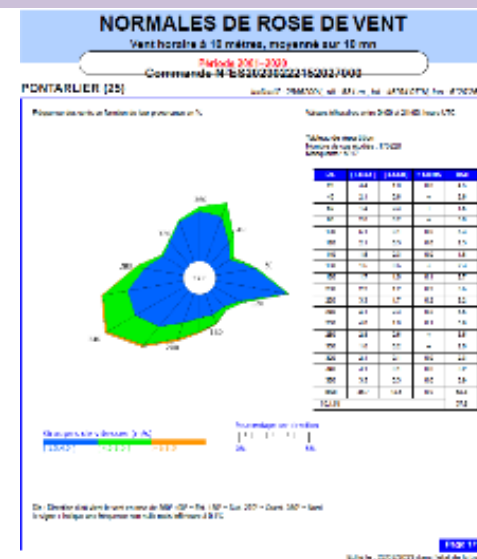
Description de la sensibilité

Conditions climatiques actuelles : Il existe une forte amplitude thermique entre les mois d'été et les mois d'hiver, avec en moyenne 4,6°C en janvier et 23,5°C en juillet. La pluviométrie est importante (1 464 mm/an).

Les vents dominants en fréquence et en intensité sont de secteurs Sud-Ouest (océanique), Nord-Est et Est (continental). Une des habitations les plus proches, localisée sur la commune d'Épenoy à environ 750 m de la carrière se situe sous les vents dominants en provenance du Nord-Est.

La valeur moyenne de la densité de foudroiement de la commune de Chevigny-lès-Vercel (1,09) est inférieure à la moyenne nationale (1,12). La qualité de l'air à l'échelle régionale est globalement bonne à très bonne. De plus, la commune de Chevigny-lès-Vercel n'appartient pas à un plan protection de l'atmosphère.

Perspective du changement climatique : Les principales conséquences du changement climatique attendues sont la hausse de la température globale, des émissions des GES et de la vulnérabilité des écosystèmes et des populations.



Incidences notables du projet

Conditions climatiques actuelles : Les caractéristiques du projet ne sont pas de nature à impacter directement les différentes composantes du climat local (température, précipitation, ombrologie, vents, et activité orageuse).

Cependant, l'enlèvement des matériaux de couverture et de la végétation de surface au sein du périmètre d'extraction projeté entraînera plusieurs conséquences au niveau du cycle de l'eau (diminution des phénomènes d'absorption puis de transpiration, etc.) sans toutefois modifier les conditions d'humidité dans l'air.

La qualité de l'air pourra être localement impactée par les émissions de poussières et de GES. Cet impact restera cependant négligeable au vu des conditions d'exploitation.

Perspective du changement climatique :

L'activité de la carrière de Chevigny-lès-Vercel ne sera pas de nature à modifier la ressource en eau. Elle n'entraînera aucune destruction de zones forestières, l'occupation du site étant exclusivement agricole et industrielle (centrale béton EQIOM). Le seul impact potentiel réside dans sa participation aux émissions de gaz à effet de serre. Cependant, l'exploitation de la carrière est réalisée à l'aide de très peu d'engin, et le trafic lié au transport des matériaux est particulièrement faible en comparaison avec le trafic environnant. Les émissions de gaz à effet de serre issues de l'activité du site sont donc négligeables.

Les conditions de travail du personnel peuvent légèrement se dégrader avec l'augmentation des températures.

Mesures ERC (Eviter, réduire, compenser) et mesure de suivi

Mesures de réduction

- Chargement optimal des camions afin d'optimiser les voyages et éviter tout transport à vide ;
- Adaptation des pistes et des accès à la carrière afin de limiter les distances parcourues par les engins sur site ;
- Utilisation d'AUS 32 (AdBlue®)

	Sensibilité	Incidence	Bilan
<i>Conditions climatiques actuelles</i>	Faible	Négligeable	Négligeable
<i>Perspective du changement climatique</i>	Modérée	Négligeable	Négligeable

MILIEU NATUREL

Description de la sensibilité

Contexte environnemental :

L'emprise du projet n'est concernée directement par aucun périmètre de ZNIEFF de type I, Réserve naturelle ou Arrêté de Protection de Biotopes. Seul une ZNIEFF de type I est présente dans à 1,8 km de l'emprise et correspond au « Marais-de-bois-Saint-Pierre » (N°430002319). Les enjeux écologiques ayant justifié la désignation de ce site concernent des espèces et des espaces liés au milieu prairiaux, aquatiques et humides.

Aucun site Natura 2000 n'a été localisé dans un rayon de 5 km.

L'emprise du projet est exclue de réservoirs de biodiversité. La zone d'extension fait partie d'une matrice prairiale, qui peut être utilisée par la faune comme corridor écologique. Les boisements peuvent également être utilisés comme continuum forestier. Les interactions du projet sur la fonctionnalité des continuums et des réservoirs de biodiversité cartographiés apparaissent faibles.

Flore, Habitats et Zones humides :

L'emprise est occupée quasi exclusivement par des prairies sans enjeux flore (99% de la surface) et par des boisements de chênaie-charmaie-hêtraie, exclus de la zone d'extraction.

Ces prairies à Brome mou sont considérées comme patrimoniales (N :2000 :6510-7) et sont très communes en région et bien représentées localement.

Aucune zone humide n'est identifiée sur l'emprise d'extension. Les enjeux sont faibles.

Faune :

- Oiseaux : la zone d'extension abrite plusieurs espèces protégées et patrimoniales comme la Pie-grièche écorcheur, le Bruant jaune, qui utilisent les buissons, ronciers, fourrés, etc. d'autres espèces patrimoniales occupent les boisements à proximité (hors extraction).

Sur l'emprise de la carrière actuelle, des espèces protégées et/ou patrimoniales ont également été recensées au niveau des zones végétalisées, les banquettes et les fronts de taille. Il s'agit par exemple de la Linotte mélodieuse, du Chardonneret élégant, du Grand Corbeau, de la Bergeronnette grise, etc. Ces zones seront détruites lors des travaux mais recrées à l'avancement du chantier.

- Mammifères : les espèces recensées sont principalement forestières et occupent les boisements situés aux abords de l'emprise. Une espèce protégée a été recensée, l'Ecureuil roux, qui peut être rencontré dans ces milieux. L'extension de la carrière ne présente pas d'enjeu mammalogique particulier, en raison de la dominance de milieux prairiaux.
- Plusieurs espèces de chiroptères ont été recensées et sont principalement des espèces forestières qui occupent les boisements à proximité de la carrière. Plusieurs arbres d'intérêt écologique ont été notés dans les boisements de chênaie-charmaie-hêtraie et peuvent servir de gîtes pour les chiroptères. Les enjeux sont ainsi fort en boisement. Plusieurs arbres isolés intéressants ont également été localisés en milieux ouverts.
- Batraciens et reptiles : les investigations menées dans la zone d'étude ont permis de mettre une évidence une espèce d'amphibien qui occupe les mares temporaires de la carrière. Il s'agit du Crapaud commun, ou deux individus dont un jeune ont été observés.

Une espèce de reptile a été recensé, le Lézard des murailles, qui se reproduit dans les milieux végétalisés de la zone d'extension (lisières, fourrés, etc.). L'espèce peut également être présente sur la carrière, mais aucun individu n'a été observé lors des investigations.



- Insectes : l'étude n'a pas révélé la présence de Lépidoptères protégés. Aucune espèce parmi les 24 espèces inventoriées dans l'aire d'étude ne présente un statut de conservation particulier. Deux espèces d'orthoptères ont été recensées mais aucune ne représente un enjeu.
- Les boisements de chênaie-charmaie-hêtraie ont été exclus de l'emprise d'extension du fait de la présence d'habitats favorables à la faune.

Incidences notables du projet

Les **fonctionnalités écologiques** ne seront pas remises en question par le projet qui ne constituera pas une entrave du fait des délaissés périphériques qui permettront toujours les déplacements de la faune. Le projet ne perturbera pas les échanges fonctionnels entre les habitats (flux d'espèces) intra et extra site.

Flore et habitats : les impacts directs et indirects sur la flore et la végétation sont très faibles en raison de l'occupation des terrains (prairies) et de l'absence d'espèces végétales remarquables ou protégées. Les prairies sont toutefois considérées comme patrimoniales (N2000 :6510-7) mais sont communes et bien représentées en région. L'impact sur les habitats patrimoniaux est donc très faible. Un risque potentiel faible existe concernant la colonisation des remblais d'inertes par une espèce invasive.

Zones humides : aucune zone humide n'est impactée.

Faune : les risques de mortalité sont potentiels. Ils concernent les espèces nicheuses sur la zone d'extension et sur les zones végétalisées de la carrière. Ainsi, la destruction de ces milieux pendant la période de reproduction et d'hivernage des espèces peut avoir un impact important. Cela concerne des oiseaux patrimoniaux comme la Pie-grièche écorcheur, le Bruant jaune, la Linotte mélodieuse et le Chardonneret élégant, ainsi que des reptiles (Lézard des murailles) et des chiroptères en raison de la présence d'arbres isolés sur la zone d'extension. L'impact est donc fort. La destruction des fronts de taille et des banquettes peut également entraîner un risque de mortalité pour les espèces rupestres comme le Grand Corbeau. Enfin, la destruction des mares temporaires lors des remblaiement peut entraîner un risque de mortalité pour les amphibiens (Crapaud commun), pendant la période de reproduction.

Concernant la perte d'habitat, l'impact est faible (oiseaux, mammifères, reptiles) à modéré (amphibiens). La destruction des buissons et fourrés entraînera une perte d'habitats favorables pour de nombreuses espèces protégées et/ou patrimoniales. Les reptiles, les amphibiens et les oiseaux rupestres pourront tirer profit de cette extension qui permettra la création de zones nus, de fronts de taille et de mares temporaires.

Natura 2000 : Le 1^{er} site Natura 2000 est localisé à plus de 8 km. Il s'agit de la « Vallée du Dessoubre » (ZSC et ZPS). Les incidences directes et indirectes sont nulles.

Mesures ERC (Eviter, réduire, compenser) et mesures de suivi

Mesures d'évitement

- Evitement des populations connus d'espèces protégées ou fort enjeux et/ou leurs habitats
- Limitation/adaptation des emprises du projet
- Evitement temporel : Adaptation de la période des travaux préparatoires sur l'année
- Evitement temporel : Adaptation des horaires des travaux (en journalier)
- Absence totale d'utilisation des produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu.

Mesures de réduction

- Limitation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou zones de circulation des engins de chantier
- Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives)
- Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier
- Gestion écologique temporaire des habitats dans la zone d'emprise des travaux – Protocole d'abattage doux des arbres gîtes potentiels à chauves-souris sur la zone d'extension
- Dispositif d'aide à la recolonisation du milieu
- Installation d'abris pour la faune au droit du projet ou à proximité – Mise en place d'habitats à reptiles

- Gestion écologique des habitats dans la zone d’emprise du projet – transformation en prairie et zones à nue dans le cadre de la remise en état
- Gestion écologique des habitats dans la zone d’emprise du projet – Création d’une mare

Mesures de suivi

- Contrôle annuel de l'apparition d'espèces invasives
- Suivi du peuplement d’oiseaux patrimoniaux sur l’emprise (2 passages/an) (N+1, N+3, N+5, N+10, N+15, N+20, N+25),
- Suivi des populations de reptiles et batraciens (N+1, N+3, N+5, N+10, N+15, N+20, N+25),
- Contrôle de la bonne mise en œuvre des mesures et de leur efficacité (N+5, N+10, N+15, N+20, N+25),
- Post-autorisation à N+1 pour vérifier la fonctionnalité de la remise en état et apporter si nécessaire des mesures correctives.

	Sensibilité	Incidence	Bilan
Flores et habitats	Très faible à modérée	Faible	Mesures de réduction
Faune	Faible à forte	Faible à fort	Mesures d’évitement et de réduction
Fonctionnalités et continuités écologiques	Très faible	Très faible	Aucune mesure

PAYSAGE

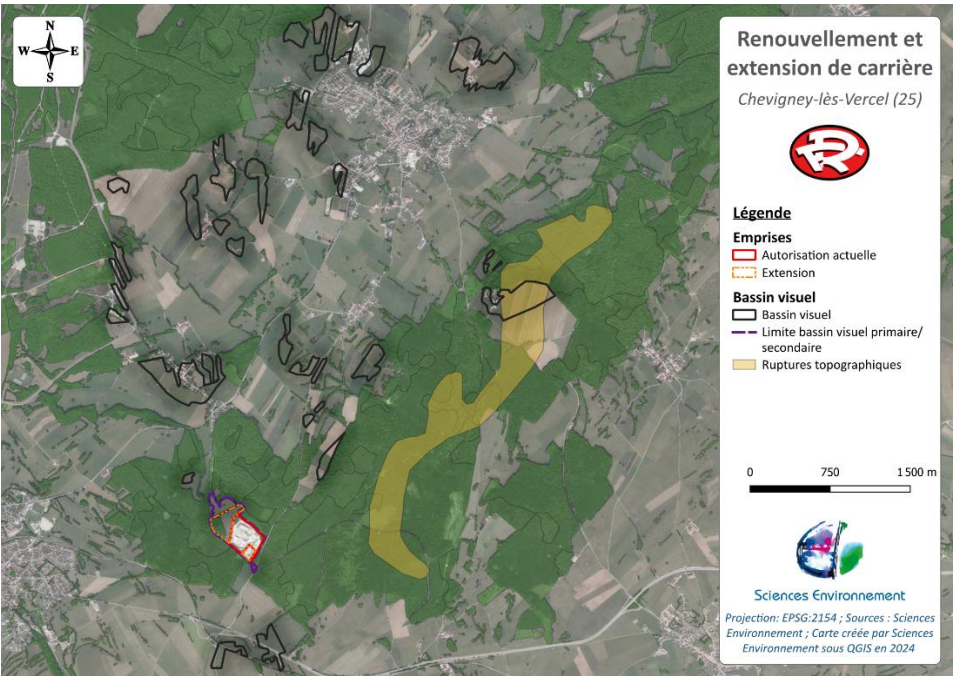
Description de la sensibilité

Sensibilité paysagère : Aucun site inscrit, classé, ou site patrimonial remarquable ne se situe à proximité du site d'étude.

Bassin visuel : Le bassin visuel est principalement orienté Nord mais grandement limité par les boisements en limite de prairie et la topographie plane du secteur. Les boisements périphériques occultent les autres axes de vision.

Le bassin visuel n'abrite pas de zones résidentielles significatives.

Perception visuelle du site : Les boisements périphériques obstruant la majorité des axes de perception du site d'étude, la visibilité de la carrière et de son périmètre d'extension est limité à la prairie localisée au Nord.



Incidence notable du projet

Sensibilité paysagère : Le secteur d'étude ne possède pas de sensibilité paysagère particulière.

Bassin visuel : Le bassin visuel de la carrière est grandement limité par la présence de boisements périphérique et ne sera pas modifié dans le cadre du projet d'extension.

Perception visuelle du site : Alors que la perception visuelle du site actuel est particulièrement réduite, cette dernière ne sera pas modifiée dans le cadre du projet de renouvellement et d'extension.

Mesures ERC (Eviter, réduire, compenser) et mesures de suivi

Mesure d'évitement : Afin de limiter l'impact du projet d'extension sur le paysage, le projet a bénéficié d'une modification afin de réduire le périmètre d'extraction et d'éviter un boisement localisé au Nord-Ouest de l'emprise d'autorisation actuelle

Mesure de réduction : Afin de limiter l'impact visuel de l'extension depuis les points bas de la prairie, le projet prévoit la réalisation d'un merlon végétalisé au Nord-Ouest de l'emprise d'autorisation projetée. De même, un merlon périphérique sera créé autour des zones d'extraction dépourvues de végétation périphérique à partir des matériaux de découverte.

Mesure de réduction : Le remise en état du site prévue dans le cadre du projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Chevigney-lès-Vercel prévoit un remblaiement partiel du site au droit du secteur Nord-Est.

Le remblaiement partiel des zones d'extraction permettra d'atténuer l'impression visuelle laissée par la carrière.

Sensibilité paysagère
Bassin visuel
Perception visuelle

Sensibilité	Incidence	Bilan
Négligeable	Négligeable	Négligeable
Faible	Négligeable	Négligeable
Faible	Positif	Négligeable

ASPECTS HUMAINS

Description de la sensibilité

Population et habitats : L'évolution démographique de la commune de Chevigny-lès-Vercel connaît une augmentation constante depuis 1968, avec cependant une légère tendance au vieillissement.

Activités économiques : L'activité économique de la commune est dominée par l'industrie. Alors que le nombre d'exploitations agricoles reste constant, le cheptel de la commune est en augmentation depuis 2010. Par ailleurs, l'orientation technico-économique de la commune était orientée « bovins lait ».

Équipement et réseaux : La carrière de Chevigny-lès-Vercel est raccordée au réseau électrique par le biais d'un réseau HTA souterrain et est également alimentée en eau potable. Aucun autre réseau n'est à recenser au sein des limites du site ou dans ses alentours. Aucune voie ferrée ni voie navigable n'a été recensée dans le secteur avoisinant du site d'étude.

Occupation du sol – Urbanisme : Le territoire communal est principalement occupé par l'agriculture (53,7 % du territoire communal). Les règles d'urbanisme sont définies par le PLUi des Portes du Haut-Doubs plaçant l'intégralité du site d'étude en zone Nc compatible avec le projet.

Patrimoine culturel : Le site d'étude ne figure pas dans une zone de présomption de prescription archéologique. De plus, la faible sensibilité du secteur vis-à-vis des enjeux archéologiques n'implique pas de nécessité de mise-en-place de diagnostic préalable. Le site d'étude ne recoupe aucun périmètre de protection au titre des monuments historiques. Enfin, le secteur d'étude est concerné par 1 AOC, 2 AOC-AOP et 7 IGP.

Tourisme et loisirs : La carrière est localisée en zone rurale et est éloignée des principales infrastructures touristiques de la zone d'étude. Le secteur d'étude ne possède ainsi pas d'intérêt touristique particulier.

Trafic : Le site d'étude est desservi par les routes départementales D32 et DD461 relativement bien fréquentées et au trafic de poids-lourds non-négligeable.

Incidences notables du projet

Population et habitats : L'activité de la carrière est de nature à maintenir des emplois et stimuler l'activité économique locale.

Activité économique : L'activité de la carrière participe à l'économie de la commune de Chevigny-lès-Vercel. De plus, la prolongation permettra de maintenir l'emploi de 3 à 4 carriers ainsi que des postes composant l'équipe de découverte et des pérenniser les emplois indirects découlant de cette activité.

Équipement et réseaux : Aucun autre réseau ne se trouve à proximité. Le projet n'aura donc aucun impact sur ces réseaux. Seule une canalisation d'eau potable se situe au droit du périmètre d'extraction projeté.

Occupation des sols – Urbanisme : Le projet d'extension sera à l'origine d'une perte négligeable d'environ 1 % de la surface agricole communale. Le projet est compatible avec les règles d'urbanisme.

Patrimoine culturel : Bien qu'aucun enjeu archéologique notable ne soit observé, le projet implique une étape de décapage sur l'extension Nord. Le projet n'aura aucun impact sur les monuments historiques. Concernant les aires géographiques protégées, l'impact du projet est associé à la perte de surfaces agricoles.

Tourisme-loisir : Le site d'étude est éloigné des principales structures touristiques du secteur. Par ailleurs, la carrière est historiquement présente sur site.

Transport : Le projet sera à l'origine de la diminution du trafic induit par l'exploitation de la carrière à hauteur de 8 rotations par jour. L'export de matériaux extraits et l'import de matériaux inertes externes seront donc à l'origine d'environ 20 rotations par jour.

Mesures ERC (Eviter, réduire, compenser) et mesures de suivi

Mesures d'évitement

- Afin d'éviter toute impact de l'extraction sur la canalisation d'eau localisée au droit du site de la centrale béton EQIOM, l'exploitant modifiera son tracé d'implantation ;
- Afin de limiter l'impact du projet d'extension sur le paysage, le projet a bénéficié d'une modification afin de réduire le périmètre d'extraction et d'éviter un boisement localisé au Nord-Ouest de l'emprise d'autorisation actuelle ;
- La périphérie du site restera protégée par un dispositif de merlon doublé d'une clôture avec des pancartes, signifiant que le chantier est interdit au public, régulièrement apposées. Ces dispositifs seront étendus à l'emprise d'extension ;
- Le projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Chevigney-lès-Vercel prévoit une diminution de la production (90 000 t/an contre 120 000 t/an autorisées actuellement) et de la capacité d'accueil de matériaux inertes du site (33 700 m3/an contre 50 000 m3/an autorisés aujourd'hui). Ces modifications permettront de réduire de 8 rotations par jour l'activité du site.

Mesures de réduction

- L'intégralité des matériaux de découverte sera réemployée dans le cadre de la remise en état du site. Cette dernière prévoit par ailleurs l'ensemencement un retour à l'occupation initiale avec l'ensemencement d'une prairie rustique au droit du remblai ;
- Afin de limiter l'impact visuel de l'extension depuis les points bas de la prairie, le projet prévoit la réalisation d'un merlon végétalisé au Nord-Ouest de l'emprise d'autorisation projetée. De même, un merlon périphérique sera créé autour des zones d'extraction dépourvues de végétation périphérique à partir des matériaux de découverte.

Mesures de réduction

- Le remise en état du site prévue dans le cadre du projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Chevigney-lès-Vercel prévoit un remblaiement partiel du site au droit du secteur Nord-Est.

	Sensibilité	Incidence	Bilan
<i>Population et habitats</i>	Faible	Positif	Positif
<i>Activités économiques</i>	Faible	Positif	Positif
<i>Équipements et réseaux</i>	Modérée	Modérée	Négligeable
<i>Occupation du sol - Urbanisme</i>	Faible	Négligeable	Négligeable
<i>Patrimoine culturel</i>	Négligeable	Faible	Négligeable
<i>Tourisme loisirs</i>	Faible	Négligeable	Négligeable
<i>Trafic</i>	Faible	Négligeable	Négligeable

NUISANCES

Description de la sensibilité

Bruit : Un suivi des émissions sonores a été réalisé le 01 mars 2022. Alors que l'environnement sonore est caractéristique d'un secteur rural dont les principales nuisances proviennent des axes de circulation, l'activité de la carrière n'est pas perceptible depuis les habitations les plus proches.

Poussières : Alors que le secteur d'étude présente un faible empoussièrement, les suivis de retombées de poussières témoignent également d'un faible impact de la carrière.

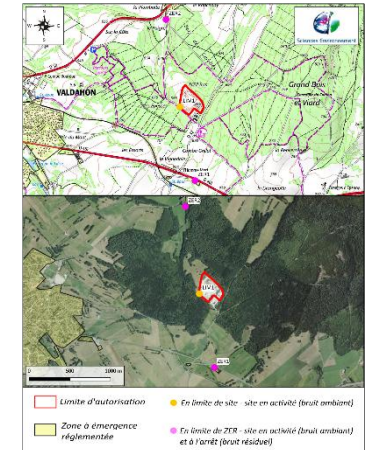
Vibrations : Alors que l'exploitation du site peut être source de vibrations (tirs de mine), le suivi des émissions de vibration témoigne d'un faible impact de la carrière.

Projections : La distance entre les habitations le plus proches et le site d'étude limite significativement le risque lié aux projections. L'exploitation de la centrale béton EQIOM à proximité est adaptée en conditions de tirs.

Odeurs : L'environnement du projet, essentiellement rural, ne présente pas d'enjeux particuliers en termes d'émissions olfactives.

Emissions lumineuses : Hormis l'éclairage de la carrière de Chevigny-lès-Vercel et de la centrale béton EQIOM, aucune source lumineuse n'est recensée à proximité du site d'étude.

Déchets : L'exploitation de la carrière est source de déchets issus de la matière première (matériaux de découverte et stériles d'exploitation) et de son fonctionnement (DID, DIB, ordures ménagères etc.).



Incidences notables du projet

Bruit : Le calcul théorique du bruit émis par l'activité de la carrière au droit de l'extension Nord prévoit un respect de la réglementation au droit de l'habitation la plus proche de Chevigny-lès-Vercel. La diminution de la production annuelle moyenne réduira également l'impact sur les émissions sonores.

Poussières : La diminution de la production annuelle moyenne réduira l'impact sur les émissions de poussières, les retombées étant par ailleurs condensées au droit du site d'étude.

Vibrations : D'après des calculs théoriques et en se plaçant dans les conditions les plus défavorables, le ressenti au niveau de l'habitation la plus proche de Chevigny-lès-Vercel des habitations les plus proches sera dans le domaine du faiblement perceptible. Les valeurs théoriques de vibrations solidiennes seront également largement inférieures à la réglementation en vigueur. La diminution de la production annuelle moyenne réduira l'impact sur les émissions de vibration au niveau des autres points.

Projections : La distance de l'extension Nord avec l'habitation la plus proche de Chevigny-lès-Vercel est significative et évite tout risque lié aux projections.

Odeurs : L'exploitation d'une carrière n'est pas génératrice d'odeur spécifique.

Emissions lumineuses : Le projet ne sera à l'origine d'aucune source de lumière supplémentaire.

Déchets : La diminution de la production annuelle moyenne réduira la quantité de déchets produits sur site.

Mesures ERC (Eviter, réduire, compenser) et mesures de suivi

Mesures d'évitement

- Le projet de renouvellement et d'extension de la carrière de Chevigney-lès-Vercel prévoit une diminution de la production et de la capacité d'accueil de matériaux inertes du site, limitant ainsi les nuisances ;
- Maintien de la localisation de l'installation de traitement et des stocks au droit du carreau de façon à ce que les principales sources de production de poussières soient encaissées par rapport au TN en périphérie ;
- Récupération des poussières de forage par aspiration ;
- Réalisation des tirs pendant les horaires d'ouverture du site ;
- Réalisation des tirs dans les règles de l'art et par des professionnels ;
- Sécurité maintenue pas un mineur boute-feu avec l'assistance du personnel de la carrière ;
- Maintien de la prévention du personnel exploitant la centrale béton EQIOM à proximité directe ;
- Implantation et choix des explosifs réalisés de manière à mettre à profit les plans de discontinuités du gisement afin d'augmenter l'efficacité des tirs et de réduire les projections rocheuses non-contrôlées liées aux zones de moindre résistance ;
- Utilisation de détonateurs à microretard ;
- Réalisation des tirs dans les règles de l'art et par des professionnels ;
- Sécurité maintenue pas un mineur boute-feu avec l'assistance du personnel de la carrière ;
- Maintien de la prévention du personnel exploitant la centrale béton EQIOM à proximité directe.

Mesures de réduction

- Conformité des différents éléments constituant l'installation de traitement vis-à-vis de la réglementation en vigueur en matière de bruits, et maintien en bon état par un entretien régulier. Il en est de même pour les engins mobiles qui sont vérifiés périodiquement ;
- Usage de tout appareil de communication par voie acoustique interdit, sauf si leur emploi est réservé à la prévention ou au signalement d'incidents graves ou d'accidents. Les engins de chantier respecteront les normes en vigueur en matière de limitation des émissions sonores. Une vérification régulière sera effectuée pour s'en assurer ;
- Engins de chantier équipés d'un avertisseur de recul type « cri du lynx » non-perceptible à l'extérieur du site ;
- Respect des jours et horaires d'activité ;

- Entretien des boisements périphérique et mise en place d'un merlon périphérique dans les zones dépourvues de végétation ;
- Limitation de la vitesse à 25 km/h. Cette faible vitesse limite la mise en suspension des poussières liée au déplacement des véhicules (camions et engins) sur un sol sec.
- Optimisation du plan de circulation afin de réduire les trajets réalisés par les engins et donc les potentiels envols de poussières ;
- Les ordures ménagères sont stockées dans les poubelles classiques connues du grand public ;
- Les déchets dangereux (DID) produits (huiles usagées, filtres à huiles, matériaux souillés, batteries, etc.) ne sont pas stockés sur site. Ils sont immédiatement évacués par la personne en charge de l'entretien ;
- Seuls quelques produits (huile, graisse, etc.) seront stockés sur site, afin de faire les appoints sur les engins. Ils seront conservés réglementairement, en conteneur ou dans le véhicule de l'opérateur sur rétention ;
- Les déchets banals DIB (cartons, plastiques, etc.) seront triés et stockés en extérieur, dans des réceptacles adéquats, et régulièrement évacués par une entreprise spécialisée ;
- Les ferrailles (éventuelles) sont également triées et stockées en extérieur ; certaines ferrailles seront conservées pour une future utilité, les autres seront reprises par une entreprise spécialisée ;
- Les matériaux de découverte (terre végétale et calcaires altérés) et les stériles d'exploitation seront réutilisés dans le cadre du projet de remise en état de la carrière ;
- Un plan de gestion de ces déchets inertes est joint à la présente demande à la pièce n°9 « Pièces complémentaires ». Il indiquera notamment : la caractérisation des déchets, une estimation des quantités, leur origine de production, le plan des zones remblayées, etc. Ce document sera renouvelé tous les 5 ans conformément à la réglementation en vigueur.

Mesures de suivi

- Maintien du suivi des émissions sonores ;
- Maintien du suivi des retombées de poussières ;
- Maintien du suivi des vibrations et ajout d'un point de mesure au droit de l'habitation la plus proche à Chevigney-lès-Vercel.

	Sensibilité	Incidence	Bilan
Bruit	Faible	Négligeable	Négligeable
Poussières	Faible	Négligeable	Négligeable
Vibrations	Faible	Faible	Négligeable
Projections	Faible	Négligeable	Négligeable
Odeurs	Négligeable	Nulle	Négligeable
Emissions lumineuses	Négligeable	Négligeable	Négligeable
Déchets	Faible	Négligeable	Négligeable

RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Description de la sensibilité

Risque sismique : La commune de Chevigny-lès-Vercel est classée en zone 3 dite d'aléa sismique « modéré ».

Cavités souterraines : Présence de nombreuses cavités souterraines à proximité du site d'étude, la plus proche se trouvant à 70 m au Sud-Ouest. Une ancienne doline est localisée au droit du périmètre d'autorisation actuel. Commune de Chevigny-lès-Vercel non-reconnue comme à risque majeur de mouvement de terrain.

Risque inondations : La commune de Chevigny-lès-Vercel ne recoupe aucune zonage réglementaire de Plan de Prévention et n'est pas concerné par le risque de remontée de nape et d'inondation de cave.

Argiles de gonflement : Le site d'étude se trouve hors de toute zone recensant un aléa retrait-gonflement.

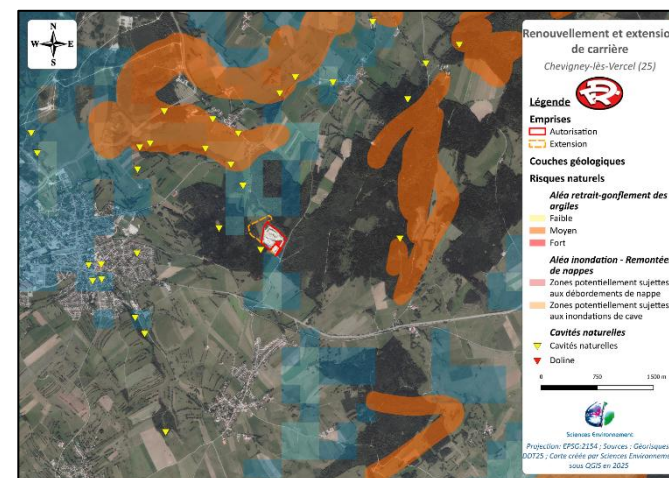
Sites amiantifères : Le gisement concerné par le projet étant constitué de roches sédimentaires calcaires, il présente un niveau d'aléa 0.

Emissions de chaleur et de radiation : Le secteur d'étude n'est pas particulièrement soumis aux émissions de chaleurs (essentiellement occupation agricole et activités extractives). Aucune source de radiation n'est recensée à proximité du site d'étude.

Plan de prévention des risques technologiques : La commune de Chevigny-lès-Vercel n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques.

Risque industriel : Aucun ancien site industriel et activité de service (à l'exception d'une ancienne décharge à 70 m) ni site pollué (ou potentiellement pollué) ne se trouve à proximité du site d'étude. Aucune ICPE classées en enregistrement ou autorisation localisée à proximité du site d'étude. Aucun projet en cours n'est recensé à proximité du site d'étude.

Transport de Matières Dangereuses : La commune de Chevigny-lès-Vercel n'est pas concernée par une canalisation de transport de matières dangereuses.



Incidences notables du projet

Risque sismique : Les locaux, équipements et installations de la carrière de Chevigny-lès-Vercel sont classés en catégorie d'importance I (arrêté du 22 octobre 2010) de la classe « à risque normal ». Le projet n'implique aucune modification de ces derniers.

Cavités souterraines : La mise en évidence de zones facturées pourra être à l'origine d'une augmentation du risque d'infiltration et donc de pollution des eaux souterraines et une dégradation des conditions de réalisation de tirs de mines.

Risque inondations : Pour rappel, le site d'étude n'étant pas concerné par l'aléa inondation. Le projet ne présentera pas d'impact notable.

Argiles de gonflement : Pour rappel, le site d'étude se trouve hors de toute zone recensant un aléa retrait-gonflement. Au vu de la nature du projet (excavation de matériaux calcaires), les effets concernant ce risque seraient nuls.

Sites amiantifères : Le projet prévoit d'exploiter un gisement constitué de roches sédimentaires calcaires présentant un niveau d'aléa 0 vis-à-vis du risque amiantifère.

Emissions de chaleur et de radiation : Les équipements/engins thermiques ainsi que la roche mise-à-nue peuvent être à l'origine d'émissions de chaleur. Ces émissions resteront cependant négligeables.

Plan de prévention des risques technologiques : La commune de Chevigny-lès-Vercel n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques. L'impact sera donc nul.

Risque industriel : L'exploitation actuelle de la carrière n'ayant aucun impact sur la centrale béton EQIOM, seule activité industrielle localisée à proximité du site d'étude, aucun impact supplémentaire n'est à prévoir.

Transport de Matières Dangereuses : La commune de Chevigny-lès-Vercel n'est pas concernée par une canalisation de transport de matières dangereuses. L'impact sera donc nul.

Mesures ERC (Eviter, réduire, compenser) et mesures de suivi

Mesures de réduction

Concernant la réalisation des tirs de mines, diverses mesures seront appliquées afin de réduire les risques liés à la présence de karsts et fractures au droit du gisement à exploiter :

- Intervention d'un bout de feu expérimenté et sensibilisé aux risques liés à la réalisation de tirs de mines en milieu karstique et fracturé ;
- Détection des failles au préalable ;
- Si nécessaire, utilisation de gaines plastiques permettant d'optimiser le bourrage d'explosif dans la zone à risque et de diminuer le grammage d'explosif.

Mesures de réduction

- Identification et comblement de chaque gouffre mis-en-évidence sous 72h maximum ;
- Comblement réalisé dans les règles de l'art ;
- Réalisation si nécessaire de cordons imperméables afin d'isoler le gouffre ;
- Transmission de l'information aux services compétents ;
- Réduction des activités à proximité directe des gouffres identifiés.
-

Risque sismique

Cavités souterraines

Risque inondation

Argiles de gonflement

Sites amiantifères

Emissions de chaleur et de radiations

Plan de Prévention des Risques Technologiques

Risque industriel

Transport de matières dangereuses

Sensibilité	Incidence	Bilan
Modérée	Nulle	Nul
Faible	Faible	Négligeable
Faible	Négligeable	Négligeable
Négligeable	Nulle	Négligeable
Nulle	Nul	Nulle/Négligeable
Négligeable	Négligeable	Nul
Nulle	Nulle	Nul
Négligeable	Négligeable	Nul
Nulle	Nulle	Nul

SANTÉ, SALUBRITÉ ET SÉCURITÉ HUMAINE

Description de la sensibilité

Sources d'émissions locales - Air : La qualité de l'air du secteur d'étude est principalement concernée par des émissions de poussières minérales, et dans une moindre mesure, par des produits chimiques à usage agricole. Une des habitations les plus proches, localisée sur la commune d'Épenoy à environ 750 m de la carrière se situe sous les vents dominants en provenance du Nord-Est.

Sources d'émissions locales - Eau : Les activités environnantes sont susceptibles d'impacter les eaux souterraines par infiltration de particules minérales, d'hydrocarbures, de métaux lourds etc. La nature de ces activités limite cependant l'intensité des potentiels impacts. Le site d'étude ne recoupe aucun périmètre de protection pour l'AEP.

Sources d'émissions locales - Vibration : Seule l'activité actuelle de la carrière de Chevigney-lès-Vercel est source potentielle de vibrations au droit du secteur d'étude.

Sources d'émissions locales - Bruit : Les niveaux sonores observés au droit du secteur d'étude ne représentent pas de risque sanitaire.

Incidences notables du projet

Sources d'émissions locales - Air : L'exploitation de la carrière pourra être à l'origine d'envols de poussières. Les modalités d'extraction et d'exploitation (production limitée de granulométries fines, traitement au droit du carreau de la carrière) limiteront ces envols. Le gisement exploité ne sera pas source de minéraux d'amiante.

Sources d'émissions locales - Eau : Les principaux risques de pollution seront accidentels, ou liés à un fonctionnement anormal (déversement accidentel d'hydrocarbures, d'huiles ou de graisses, débordement d'un réservoir, etc.). La probabilité d'occurrence de tels événements et le faible nombre d'engins et activités à risque réduisent cependant l'impact du projet.

Sources d'émissions locales - Vibration : Seuls les tirs de mines pourront être à l'origine de vibrations notables. La modélisation des vitesses particulières prévoit le passage d'émissions imperceptibles à perceptibles au droit des habitations les plus proches au Nord sur la commune de Chevigney-lès-Vercel.

Sources d'émissions locales - Bruit : Alors que l'impact actuel de l'activité sur les émissions sonores est particulièrement faible, aucun impact supplémentaire n'est à prévoir dans le cadre du projet. Une diminution de l'impact peut également être observée *via* la diminution de la production et de la capacité d'accueil de matériau inertes du site.

Mesures ERC (Eviter, réduire, compenser) et mesures de suivi

Mesures d'évitement, de réduction et de suivi

L'ensemble des mesures précédemment identifiées pour les thématiques de l'air, de l'eau, des vibrations et du bruit est applicable au volet Santé, salubrité et sécurité humaine.

	Sensibilité	Incidence	Bilan
Sources d'émissions locales - Air	Faible	Négligeable	Négligeable
Sources d'émissions locales - Eau	Faible	Négligeable	Négligeable
Sources d'émissions locales - Vibration	Négligeable	Faible	Négligeable
Sources d'émissions locales - Bruit	Négligeable	Négligeable	Négligeable

3. COMPTABILITE AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES

Plans, Schémas et programmes		Position du projet*
Au titre du Code de l'Urbanisme	Plan Local d'Urbanisme intercommunal des Portes du Haut -Doubs	Compatible
	Parc Naturel Régional	Non concerné
	Loi Montagne	Non concerné
	Loi Littoral	Non concerné
Au titre des plans et schémas directeurs	Schéma Départemental des Carrières du Doubs	Compatible
	Projet de Schéma Régional des Carrières – Bourgogne-Franche-Comté	Compatible
	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des Eaux du bassin Rhône-Méditerranée (SDAGE RM)	Compatible
	Schéma d'Aménagement et Gestion de l'Eau « Haut-Doubs – Haute-Loue » (SAGE)	Compatible
Au titre de la gestion des risques	Risque inondation	Compatible
	Risque sismique	Risque nul
	Risque amiante	Absence de minéraux amiantifères
	Risques technologiques	Absence de risques technologiques notables

*La compatibilité avec ces différents plans et programmes est détaillée dans l'étude d'impact (chapitre III)

4. REMISE EN ETAT

La remise en état visera à :

- Assurer la sécurité du site (clôture efficace, remblaiement partiel) ;
- Permettre une bonne intégration paysagère du site ;
- Restituer l'habitat des espèces des agrosystèmes.

Par ailleurs, le projet doit définir l'usage futur des sols en conformité avec le décret n° 2022-1588 du 19 décembre 2022 relatif à la définition des types d'usages dans la gestion des sites et sols pollués. La remise en état, telle que prévue à la présente demande d'autorisation de renouvellement et d'extension de Chevigney-lès-Vercel, correspond au 7° de l'article 1^{er} de ce décret, à savoir : « **7° Usage de renaturation, impliquant une désartificialisation ou des opérations de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité des sols, notamment des opérations de désimperméabilisation, à des fins de développement d'habitats pour les écosystèmes.** »

Pour mémoire, les installations seront évacuées en fin d'autorisation. Les bureaux et autres infrastructures et équipements seront démontés et également évacués du site.

Tous les déchets seront également évacués dans les filières adaptées.

Les terrains ainsi dégagés de tout élément industriel artificiel pourront alors être remis en état selon les principes décrits à la figure suivante.

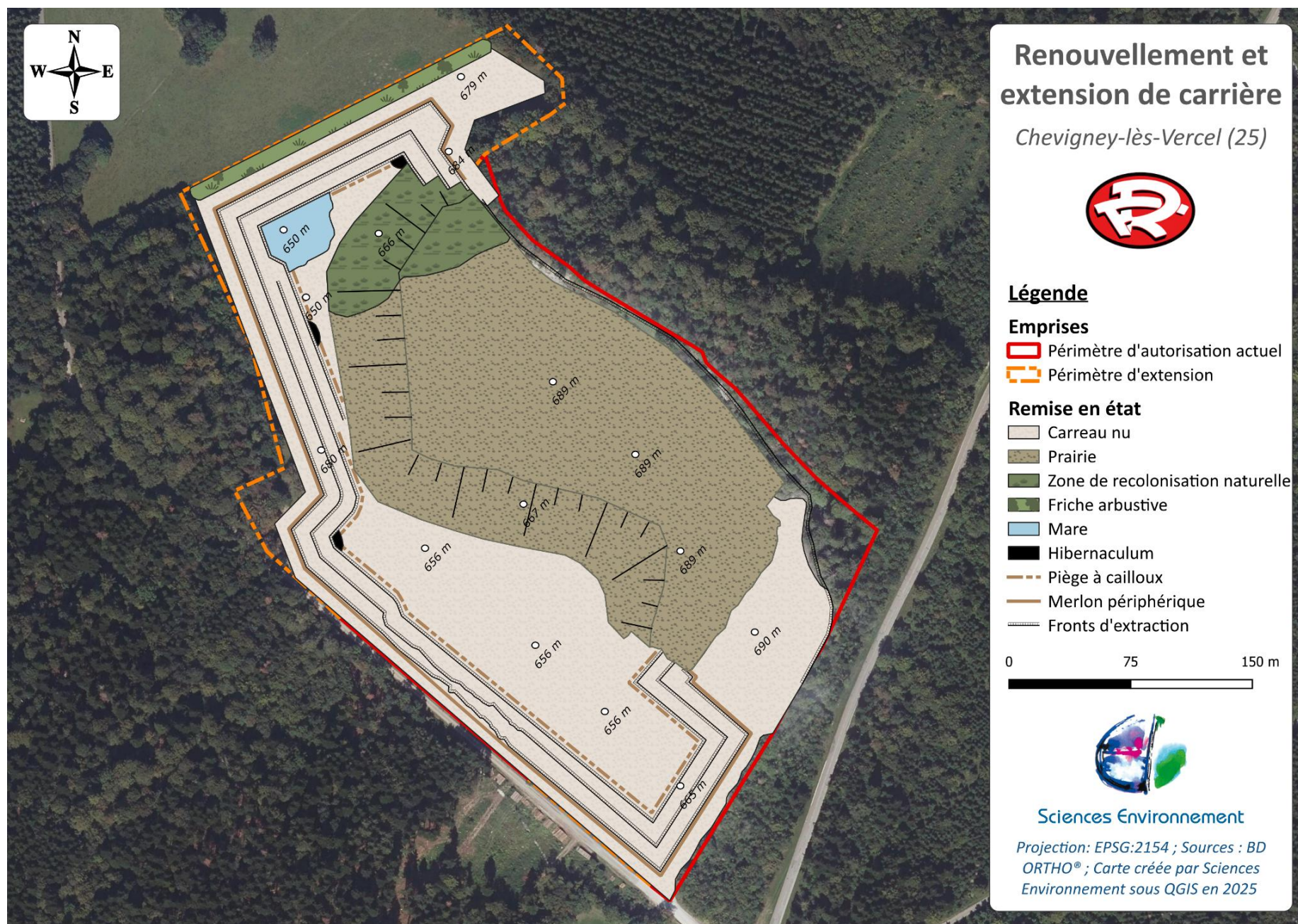
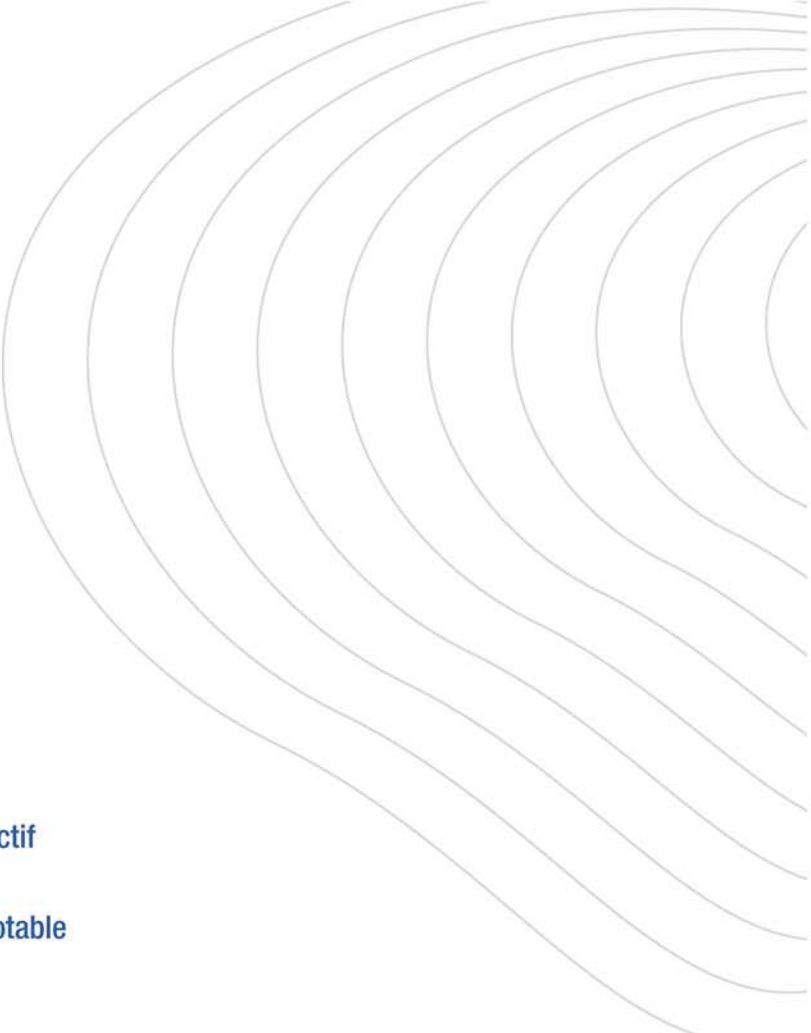


Figure 1 : Principes de la remise en état

- 
-  Énergies renouvelables
 -  Aménagement et environnement
 -  Déchets, Diagnostics de pollution
 -  Carrières, Installations classées
 -  Milieu naturel
 -  Hydrogéologie
 -  Eaux superficielles
 -  Assainissement collectif et non collectif
 -  Maîtrise d'œuvre et réseaux d'eau potable



Sciences Environnement

Agence de Clermont-Ferrand
5 bis allée des roseaux
63200 Riom
Tél. +33 (0)4 73 38 84 73
Fax +33 (0)3 81 80 01 08
clermont-ferrand@sciences-environnement.fr

Agence de Besançon et Siège social
6 boulevard Diderot
25000 Besançon
Tél. +33 (0)3 81 53 02 60
Fax +33 (0)3 81 80 01 08
besancon@sciences-environnement.fr

Agence d'Auxerre
12 rue du stade
89290 Vincelles
Tél. +33 (0)9 67 29 27 28
Fax +33 (0)3 81 80 01 08
auxerre@sciences-environnement.fr

www.sciences-environnement.fr